

3/ Convention SIDEC DITIC

Mme le Maire cède la parole à M Ducreux, adjoint afin qu'il expose les informations complémentaires demandées lors du Conseil 19 février dernier en outre les tarifs et le détail des prestations. Il rappelle que cette convention sans être obligatoire est indispensable pour la gestion informatique de la mairie et de l'école.

Pour Rappel, le SIDEC a créé et développé une activité relative aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Le SIDEC assure la gestion de la chaîne complète des actions, de la définition du besoin au choix des solutions, jusqu'à l'accompagnement et l'exploitation.

La présente convention a pour objet, de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition de la DITIC du SIDEC, au profit de notre collectivité, pour l'exercice de ses compétences. Cette convention est renouvelée pour une période de 6 années.

4 / Choix prestataire pour changement ouvrants logts rue des Erables

M Vivine prend la parole, toujours dans la volonté de répondre à l'enjeu énergétique et la remise aux normes de nos logements il propose de changer les portes d'entrées ainsi que les portes fenêtres des 6 logements de la rue des Erables. Pour se faire il expose 2 tableaux comparatifs avec les propositions des prestataires sollicités. Il rappelle que ces 2 bâtiments ont été construits en 1989 et 1991

	Portes d'entrée			Portes fenêtres		
	JULITA	KOMILFO	SOCOREVE	TRYBA	KOMILFO	SOCOREVE
Matériaux	Acier	Alu	Alu	PVC	PVC	PVC
Décor/Vitre	Hublot	Vitré longueur	Vitré longueur	Triple vitrage	Double vitrage	Double vitrage
Couleur	Gris	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
Prix HT €	11640.00	24 880.45	18 882.04	13 100.34	13 935.54	12 460.26

M Vivine informe que pour le devis Julita il n'est question que de 5 portes, l'une ayant été changée en 2022. Les différences de prix sont dues essentiellement aux matériaux Acier ou Alu.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil se prononce pour l'entreprise SOCOREVE, pour les portes d'entrée et les portes-fenêtres pour un total HT de 31 342.30 €.

5/ Choix prestataire pour isolation extérieure logts rue des Erables

Toujours pour les mêmes raisons, M Vivine continue son exposé et propose d'isoler les 4 pignons des 2 bâtiments locatifs rue des Erables. Le but étant d'isoler la chambre et la pièce de vie jouxtant les pignons. M Albertini propose de faire une mesure avec une caméra afin de détecter les ponts thermiques. Deux entreprises ont répondu à notre offre à savoir FCB Isolation pour 24 272.00 HT moins une réduction Prime CEE de 1 836.80 € et SDP pour 22015.00 HT. M Vivine précise que l'entreprise FCB est spécialisée dans l'isolation alors que c'est une activité annexe pour l'entreprise SDP.

Le Conseil se prononce pour 6 voix pour FCB et 4 voix pour SDP. L'entreprise retenue est FCB Isolation.

6/ Choix prestataire pour restauration toitures logts rue des Erables

En préparation de l'isolation extérieure, il est nécessaire de restaurer la toiture des 2 bâtiments afin de réaliser une isolation efficace. M Vivine présente un comparatif des travaux à réaliser avec les 3 entreprises sollicitées. KOZMICK, JURA TOITURE, PUGET (comparatif en annexe).

	JURA TOITURE	KOZMICK	PUGET
Gouttières	60 ml	111.6 ml	115.3 ml
Traitement mousses	560 m ²	560m ² (sous-traité spécialiste)	537 m ²
Habillage bandeau	36 ml – PVC blanc	111.6 ml Alu gris quartz	115.3 ml Acier laqué blanc
Habillage frisette	36 ml – PVC blanc	54 ml – Alu gris quartz	115.3 ml PVC BLANC
Prix TOTAL HT €	22 555.00	38771.93	41954.69

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil se prononce pour l'entreprise KOZMICK pour un montant total HT de 38 771.93 €

7/ Choix prestataire pour création aire de jeux

Mme le Maire informe l'assemblée du projet d'un aménagement d'une aire de jeux multigénérationnelle en lieu et place du terrain se trouvant à côté du tennis. Elle cède la parole à M Bernard afin qu'il expose à l'assemblée son analyse et les comparatifs des deux prestataires sollicités à savoir KOMPAN et HUSSON. Les devis proposant une multitude d'options d'aménagements, pour une meilleure vision les structures ont été différenciées en trois niveaux d'âges les petits (1 à 4 ans) les moyens (5 à 9 ans) et les pré-ados (+ 10 ans) ainsi qu'une partie aménagements adultes. Eric Bernard préconise deux solutions l'une avec 3 grosses structures pouvant accueillir un grand nombre d'enfants à la fois et l'autre avec de plus petites structures mais plus nombreuses permettant un agencement plus aéré. Il sera possible de rajouter d'autres structures, une adulte par exemple. Les devis étant estimatifs, Il est proposé à l'assemblée de rajouter une option d'un surcout de 10% sur l'agencement exécuté par rapport au projet initial.

Après étude des projets le Conseil valide la proposition de l'entreprise HUSSON pour un montant estimatif HT de 67 947.36 €.

8/ Rapport annuel d'activité de la Communauté d'agglomération du Grand Dole

Suite à la prise de connaissance et délibération lors de sa séance en date du 21 mars 2024 du rapport annuel d'activités 2023 de la communauté d'agglomération du Grand Dole, il doit être porté à la connaissance des Conseillers municipaux des 47 communes. Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il leur a été envoyé une copie par mail le 24 avril dernier afin qu'il puisse le découvrir. Elle évoque qu'il est également consultable sur le site du CAGD.

Le Conseil confirme qu'il en a pris connaissance.

9/ Questions diverses

Aucune question.

La séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance



Nicole FERREIRA DE SOUZA

Le Maire,



Joëlle LEPETZ

